

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JANVIER 2015

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 Janvier

L'an deux mil quinze,

Le 9 Janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, Le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, COWLES K, STONE A, BAILLARGE I, LANGLAIS J Ch, COURTOIS F, REVRANCHE M F, CAHIER CH, MORIN H, DELAIRE F, RENAUD F, VIDAULT W, POUPIN A, MERCIER S, AIRVAULT JL

REPRESENTÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : BAILLARGE I

Objet : Validation des Procès-verbaux du 5 et 19 Décembre 2014.

Rectification à apporter au compte rendu du 5 décembre :

- concernant le fleurissement la mise en place d'une réserve d'eau serait **proche du Château d'eau et non pas sur la place.**

Le conseil valide les procès-verbaux du 5 et 19 Décembre 2014

Objet : Délégation au Maire : révision de la délibération

Mr le Maire rappelle que concernant cette délibération 2 modifications ont déjà été nécessaires pour autoriser le Maire à faire des achats de plus de 1 000€. Mr le Maire propose de relever le montant à 5 000€ pour les services et fournitures de matériaux. Le conseil est favorable à l'unanimité.

VOTE 15 POUR

Objet : Maison RIAS

Pour la vente de la maison RIAS Mr le Maire expose qu'il y aurait lieu de faire des photos, des plans et un nettoyage minimum. Et que des diagnostics sont à faire : assainissement, amiante et termites (vérifier ce qui a déjà été fait lors de l'achat). Le conseil demande la mise en vente chez 2 notaires et 2 agences immobilières sans exclusivité. Avant de fixer un prix définitif le conseil mandate le Maire pour solliciter l'avis des notaires et des agences.

Objet : Mesures compensatoires pour le parc Eolien WPD Energie 21

Mr le Maire informe le Conseil que la somme prévue soit 70 000€, en mesures compensatoires dans le cadre du projet éolien peut être affectée au projet du café associatif. Mais que la société prévoit de conserver 5 000€ qui seront affectés pour les panneaux d'affichage pour l'exposition permanente qui se situerait dans le café associatif. Que l'argent sera débloqué quand les marchés du café associatif seront signés. A charge de la commune d'émettre le titre de recette. Cette somme vient en autofinancement au niveau du projet du café associatif. M. Le Maire est mandaté pour voir avec la société WPD Energie 21 pour que l'intégralité des 70 000€ soit affectée aux travaux.

Objet : Effacement de réseaux électrique, télécommunication et rénovation de l'éclairage public rue des Ecoles et rue des Saulniers et plan de circulation piétonne

Mr DELAIRE François, délégué du SIEDS précise que le programme SEOLIS est mis en place par le syndicat car le réseau est vétuste et nécessite la mise en sécurité (financement 100% à la charge du SIEDS).

Mr le Maire expose que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques sont financés par SEOLIS et que la commune peut enfouir les fils télécom en même temps et dans la même tranchée. Pour la mise en câble des télécom 21 000€ sont à la charge de la commune. Mr le Maire demande au conseil s'il souhaite l'effacement des télécom. Le conseil est favorable à l'unanimité. Mr le Maire propose de saisir l'occasion pour faire une zone semi piétonne avec révision du positionnement de l'éclairage public sur la rue des Ecoles. Le montant des travaux s'élèverait à 13 330€ (avec LED) et 10 380€ HT (sans LED) et que l'obtention d'une subvention à hauteur de 6400€ est possible. Le conseil valide le fait de consulter les entreprises pour établir des devis pour la mise en place des lampes.

Après délibération le conseil valide l'enfouissement des câbles Télécom à l'unanimité.

Objet : Délibération budgétaire pour les travaux d'investissement du 1^{er} trimestre 2015

M. le Maire expose que pour pouvoir financer les dépenses d'investissement avant le vote du budget il y aurait lieu de prévoir les crédits suivants d'un total de 69 827€ et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiments

- Travaux café associatif : 25 000€ (article 2313 chapitre 23)
 - Assurance dommages ouvrage afférente au café associatif : 1000€ (article 2313 chapitre 23)
 - Frais d'étude afférents au café associatif : 23 000€ (article 2031 chapitre 20)
- Total : 49 000€

Réseaux divers

- Enfouissement réseau France Télécom : 10 000€ (article 21533 chapitre 21)
- Total : 10 000€

Emprunt

- Remboursement prêt attente subvention : 10 827€ (article 1641 chapitre 16)
- Total : 10 827€

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité

VOTE 15 POUR

Objet : Subventions aux associations

ACCA.

Suite à une rencontre avec les chasseurs ils souhaitaient un local pour faire les repas de chasse. Suggestion d'implanter une cabane d'une vingtaine de m² sur un terrain communal. Le conseil sollicite le projet précis auprès des chasseurs pour statuer sur cette demande.

LE FOYER RURAL

Le Foyer Rural fête ses 50 ans cette année et sollicite des subventions à divers organismes ainsi qu'auprès de la commune. Pour cet évènement le conseil est favorable pour apporter son soutien et attend le projet pour statuer.

VOTE POUR 13

ABSTENTION 1

Mr le Maire n'a pas pris part ni au débat ni au vote de ce point.

Objet : Prix de casse de la vaisselle de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal fixe le prix de la casse par rapport au prix d'achat de la vaisselle en 2011 comme suit:

Assiette : 3.50€ Verre, tasse:2.50€ Couverts : 1.50€

Questions diverses.

Cimetière : Prévoir le nettoyage et l'enduit du mur du cimetière en 2015 : demande de devis

Abribus :

A Melleran : Le Conseil Général est d'accord pour fournir un abribus gratuitement car ce sera le premier : le conseil général fourni la partie vitrée et la commune doit faire la plate-forme pour le fixer. Emplacement prévu sur la petite place rose.

A Vieille Ville : le conseil municipal est d'accord pour demander au Conseil Général de venir pour définir l'implantation d'un abribus.

Mise en sécurité devant l'école

Un rendez-vous est fixé le 26 janvier en mairie avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) à 9h. Sujets à aborder :

-Passage surélevé devant la mairie demandé par la commission Voirie

-Etat de la route de Melleran vers Chef Boutonne

-Comment organiser les démarches pour une zone semi piétonne rue des écoles, rue de l'Eglise et rue Basse en plus de la concertation nécessaire avec les riverains.

Atelier communal

Le permis de construire de l'atelier a été déposé en mars 2013 et il est valable 2 ans étant donné qu'il n'y a pas eu de travaux la prorogation est possible 1 mois avant. M. le Maire se rapproche de la DDT de Brioux.

Café associatif

L'Appel d'offres a été lancé le 6 janvier

La Commission d'appel d'offres se réunira le 29 janvier à 14h30

Commission bâtiments

17 janvier 14h

Maison GIRARD

Suite à l'incendie il y aura une réunion d'expertise le 22 janvier à 14 h 30.

Le Maire.